

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2023/003 MP

Vu les articles L2121-29, L2122-22 al. 4°, L5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-117 du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

DECIDE

De signer avec la Société D+H France, 2 rue de la Douane- Espace Rive droite -54000 NANCY, l'avenant n°1 suite à la cession du fonds de commerce d'ALU TECHNOLOGIE SERVICES concernant le contrat de maintenance du 1er janvier 2021 pour le désenfumage des sites de la médiathèque, du musée des sources d'Hercule, du pôle bijoux-Taillerie et du site HALL 1 au siège de la CCTLB.
Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Fait à Lunéville, le 25 janvier 2023

Le Président,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2023.01.26 11:52:49 +0100
Ref:20230126_114602_1-1-O
Signature numérique
le Président